

o.F.l.3.29.U'Ch.3 ✓ - RT

Le 17 août 1953.

Note pour le Chef du Département

Précédents des Conférences de Lausanne (1922/23), de Locarno (1925) et de Montreux (1936) en vue de l'éventuelle Conférence politique sur la Corée en Suisse.

1. Les dossiers examinés sur la Conférence de Lausanne (1922/23) ont permis d'établir que le Président de la Confédération a présidé la séance plénière d'ouverture et a prononcé un discours à la clôture de la conférence. Le Conseil fédéral a invité les délégués à un dîner au moment de la signature du traité. La Confédération a participé aux frais de la conférence, supportés par les autorités vaudoises, dans la proportion d'un tiers.

Il est à souligner que le Conseil fédéral n'a accepté que le Président de la Confédération préside la séance d'ouverture qu'à la suite d'une invitation formelle de tous les Etats invitants.

D'autre part, c'est par des notes identiques des Puissances invitantes que le Conseil fédéral a été sollicité de donner son approbation au choix de Lausanne comme lieu de conférence.

Le Conseil fédéral a laissé le choix de la ville aux Etats intéressés. Lugano ayant demandé au Conseil fédéral d'intervenir en sa faveur, il lui fut répondu qu'il n'appartenait pas au Conseil fédéral d'influencer qui que ce soit dans cette affaire.

2. Pour la Conférence de Locarno (1925), le Département Politique a été en rapport avec les autorités cantonales intéressées, le Ministère public fédéral, le Département des



finances et des douanes et la Direction des chemins de fer fédéraux notamment, pour assurer la sécurité des délégués et leur accorder certaines facilités. Nos légations furent priées de nous transmettre la liste des membres des délégations et de contrôler l'octroi des visas.

L'attitude du Conseil fédéral à l'égard de la Conférence de Locarno est définie par M. Motta dans une lettre adressée au président du gouvernement tessinois. Il écrit en particulier:

"Le Conseil fédéral n'entend pas se faire représenter à la Conférence internationale de Locarno. Cette réunion traite de questions qui ne touchent pas directement les intérêts de la Confédération. Lorsque, en 1922, eut lieu la Conférence de Lausanne, le Conseil fédéral fut prié d'ouvrir cette conférence et c'est le Président de la Confédération qui le fit. Pour Locarno, aucune demande semblable n'a été présentée. Cela est compréhensible. A Lausanne, il s'agissait de mettre fin par un traité de paix à la guerre. A Locarno, il est question de conversations dont le but n'est pas encore nettement défini et qui, pour le moment, ne semblent pas pouvoir arriver à un résultat définitif et concret. Le Conseil fédéral estime que la plus grande courtoisie réside dans la discrétion. Il a adopté les mesures nécessaires pour assurer les conditions extérieures de la réunion."

Un geste de courtoisie a toutefois été fait sous la forme d'un télégramme envoyé par le Président de la Confédération au président de la Conférence, lui souhaitant la bienvenue sur le territoire suisse et exprimant les vœux du Conseil fédéral pour le succès des travaux (texte publié dans la presse).

Dans une autre communication, M. Motta a écrit au gouvernement tessinois ce qui suit:

"Le Conseil fédéral, à moins d'une invitation formelle des délégations, ce qui est peu probable, n'a aucune raison de se faire représenter à Locarno. Ni moi, ni mes collègues n'aurons donc à nous rendre dans cette ville. La Municipalité de Locarno a l'intention d'inviter les délégations à un déjeuner pour samedi. Je ne vois aucun

inconvenient à ce que les membres du gouvernement cantonal qui sont invités donnent suite à une invitation de la Municipalité."

L'arrivée de M. Mussolini ayant été annoncée, il est précisé dans l'extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil fédéral que:

"... Mais, bien que l'arrivée de M. Mussolini ait été annoncée officiellement au gouvernement tessinois, ce qui n'a pas été le cas pour les autres chefs de gouvernement actuellement réunis à Locarno, il ne paraît pas indiqué de se départir de la réserve observée à l'égard de ces derniers. ... Comme démarche de courtoisie, il suffira que les représentants du gouvernement cantonal déposent leur carte chez M. Mussolini, qui pourra les faire appeler s'il désire les voir."

Il est encore précisé que:

"Le Chef du Département Politique estime qu'il n'y a pas d'inconvenient à ce que les membres du gouvernement cantonal assistent au déjeuner offert par la Municipalité de Locarno, mais qu'il est préférable que le Conseil fédéral n'y soit pas invité."

Au moment de la clôture, le président de la Conférence de Locarno a adressé un télégramme au Conseil fédéral pour le remercier de son hospitalité. Le Conseil fédéral a répondu également par télégramme (textes publiés dans la presse).

D'autres télégrammes ont été échangés entre le Conseil fédéral et les délégations et le Chef du Département Politique a adressé une lettre de remerciement également aux autorités tessinoises.

3. Les dossiers aux Archives fédérales sur la Conférence de Montreux (1936) ne contiennent aucune correspondance du Département Politique, mais uniquement les procès-verbaux des séances. Il ressort de cette documentation que M. Motta, en sa qualité de Chef du Département Politique, a présidé la séance d'ouverture et a prononcé une allocution. M. Motta a dit notamment qu'il était venu à Montreux pour inaugurer la conférence et qu'il représentait le Conseil fédéral à cette réunion pour quelques instants.

Micheli -